

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR
L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

ERRATUM à l'instruction n° 05-305392/DEF/DGA/DRH/SDAS/PREV du 13 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 441 ; BOEM 126*) relative à l'organisation de la prévention en hygiène, sécurité et conditions de travail au profit du personnel civil et du personnel militaire à la délégation générale pour l'armement.

Du 23 mars 2006.

NOR D E F A 0 5 3 5 4 Z

Mot(s) clef(s) : PREVENTION — HSCT — DGA

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 9.

Annexe VI.

1. Points 2.2.1 et 2.2.2.

Au lieu de :

« L'hygiène, sécurité et conditions de travail... »,

Lire :

« L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail... ».

2. Point 2.4.

Au lieu de :

« Le chargé de l'hygiène... »,

Lire :

« Le comité de l'hygiène... ».